

## Actualités de l'éthique semaine 30

### Google : la Commission européenne pourrait élargir son enquête

Le 20 juillet, le Financial Times a reporté que la Commission européenne aurait demandé à Google de procéder à des changements radicaux dans ses services de téléphonie mobile. Cette demande s'ajoute aux quatre sujets d'inquiétude préexistants et pour lesquels Google avait fait des propositions le 2 juillet. Si cette nouvelle demande est confirmée, cela pourrait signifier que la commission se prépare à adresser ses griefs à Google, ce qui pourrait aboutir à une lourde sanction.

### La Commission soupçonne une entente sur le marché des antidépresseurs

Dans un communiqué du 25 juillet, la Commission a rendu public une communication des griefs au laboratoire danois Lundbeck, Bruxelles lui reproche d'avoir « *conclu des accords avec des fabricants de produits génériques pour empêcher la commercialisation de versions génériques concurrentes de son médicament phare, le citalopram* ». La communication des griefs a aussi été adressée à Merck, Generics, Arrow, Resolution Chemicals, Xellia Pharmaceuticals, Alpharma, A.L. Industrier et Ranbaxy, qui ont fait partie du groupe des fabricants de produits génériques ayant conclu des accords.

### Bruxelles soupçonne une entente dans le secteur des lecteurs de disques optiques

Selon un communiqué de la Commission européenne du 24 juillet, Bruxelles « *a fait part à 13 fournisseurs de lecteurs de disques optiques de l'Espace économique européen (EEE) de son point de vue préliminaire selon lequel ils pourraient avoir enfreint les règles de l'UE en matière d'ententes en participant à une entente au niveau mondial. Les lecteurs de disques optiques permettent de lire ou d'enregistrer des données sur des CD et des DVD. La Commission s'inquiète d'éventuelles pratiques coordonnées du fait de ces fournisseurs lors d'appels d'offres portant sur des lecteurs de disques utilisés dans les ordinateurs personnels (de bureau et portables) et les serveurs organisés par deux grands équipementiers* ».

### HSBC épinglé au Mexique pour manquement à la réglementation anti-blanchiment

Selon un article de Le monde du 25 juillet, la filiale mexicaine de la banque sino-britannique HSBC a payé une amende d'environ 23 meuros pour des manquements dans son dispositif de lutte contre le blanchiment, suite à la sanction de la Comisión Nacional Bancaria y de Valores (CNBV), le régulateur mexicain du secteur financier. Les infractions, qui remontent aux années 2007 et 2008, portent notamment sur la déclaration tardive de 1 729 transactions suspectes. HSBC a publiquement reconnu des défaillances dans son système de compliance.

### Les institutionnels pourront facilement échapper à la taxe sur les transactions financières

La taxe sur les transactions financières va s'appliquer en France dès le 1<sup>er</sup> août. D'après une dépêche de Bloomberg du 24 juillet, les grands investisseurs ont la parade pour échapper à cette taxe. Elle n'est pas nouvelle, puisqu'ils l'utilisent déjà pour éviter le « *droit de timbre* » en vigueur au Royaume-Uni, cela s'appelle les « *contrats pour différence* » (CFD). Conclusion de Fabrice Seiman, co-DG de Lutetia Capital, interrogé par l'agence : « *ce sont les investisseurs individuels qui vont (la) payer* ».

### Beaucoup de questions autour du Libor

La presse de ce mois de juillet regorge d'articles concernant la fraude présumée sur la fixation du

Libor. Le taux interbancaire londonien est déterminé sur les estimations tandis que d'autre comme l'Euribor le sont sur des transactions réelles, ce qui rend plus difficile des manipulations. Les régulateurs envisagent de généraliser ce type d'évaluation. Les banques qui déterminent le Libor ainsi que les traders qui participent à sa fixation font l'objet d'enquête de la part des régulateurs anglais et américains, les françaises Crédit Agricole et Société Générale en font partie.

### **Affaire Galleon : Anil Kumar échappe à la prison ferme**

Un témoin clé de l'Affaire Galleon, Anil Kumar ex-associé de la firme McKinsey, a bénéficié de la clémence d'un juge de Manhattan, le 19 juillet, qui l'a condamné à deux ans de prison avec sursis. Bien qu'accusé de délit d'initié dans l'affaire Galleon, Kumar a évité une peine qui aurait pu aller jusqu'à 25 ans de prison parce qu'il a collaboré avec la justice de manière « *extraordinaire* » et « *essentielle* » selon le juge. Il devra néanmoins payer 25 k\$ d'amende et restituer 2,26 m\$. Il avait notamment témoigné contre son mentor, Rajat Gupta, ex-DG de McKinsey, lequel attend sa sentence, qui devrait être connue en octobre.

### **Une grande banque américaine devra rembourser 150 m\$ à ses clients**

Selon une information postée sur un blog de The New York Times, le Consumer Financial Protection Bureau (CFBP) – une institution créée par le Dood-Frank act de juillet 2010 – a obligé, le 18 juillet, une des plus grandes banques américaines, Capital One, à rembourser 150 m\$ à plus de deux millions de clients à qui avaient été vendues des cartes de crédit offrant des pseudo-avantages dont ses clients ne pouvaient pas profiter en réalité ou qui ne présentaient aucun intérêt vu leur situation. Sur le même sujet le procureur de l'Etat d'Hawaï a assigné plusieurs banques dont Bank of America (BofA), JPMorgan Chase et HSBC.

### **L'AMF sanctionne le fondateur du groupe Carrère**

La Commission des sanctions de l'Autorité des marchés financiers (AMF) a imposé à Claude Carrère, fondateur du groupe de production audiovisuelle Carrère, une sanction de 1,6 meuros. Le groupe avait été mis en liquidation judiciaire en juillet 2010, en 2007 Claude Carrère ait vendu 100.000 actions entre le 15 juin et le 13 juillet 2007 alors qu'il disposait d'informations privilégiées. Pour l'AMF, « *les manquements commis par Claude Carrère sont multiples, qu'ils ont trait à l'information du public, à l'utilisation d'une information privilégiée et au non-respect de déclarer des transactions réalisées sur le titre Carrère* ». Les commissaires aux comptes PriceWaterhouseCoopers (PWC) et Hermesiane - ainsi que leurs associés signataires des audits - ont été sanctionnés de 200 keuros et de 100 keuros « *pour avoir omis de vérifier le caractère documenté et raisonnable d'hypothèses retenues par l'émetteur* » lors de la valorisation d'un catalogue audiovisuel.

### **La Commission Européenne veut des sanctions pour les manipulations d'indices de marché**

Dans un communiqué publié le 25 juillet, la Commission européenne a indiqué qu'elle entendait demander « *à chaque Etat membre de prévoir dans sa législation nationale que des sanctions pénales s'appliquent à la manipulation d'indices de référence* ». Deux textes visant à réprimer plus sévèrement les abus de marché avaient été proposés en octobre 2011. Ils sont en discussion au parlement et au conseil des ministres européens. Michel Barnier, commissaire européen au marché intérieur, a souhaité que ces textes « *aboutissent avant la fin de cette année* ». Il a plaidé pour des « *normes spécifiques concernant tous les indices de référence* ».

### **Un ex-dirigeant de Bank of America accusé d'escroquerie**

L'ancien responsable du département des produits dérivés municipaux du géant bancaire Bank of America (BofA), Philipp Murphy, a été mis en examen pour escroquerie aux Etats-Unis, fraude informatique et collusion pour manipulation de données bancaires. L'établissement financier, coopérant avec les autorités judiciaires depuis plus de quatre ans à dénoncé l'activité illégale de son collaborateur. La banque a dévoilé que certains de ses employés recevaient des pots-de-vin de la banque CDR Financial Product afin que leurs produits financiers soient proposés aux municipalités de manière non concurrentielle.

### **Assemblées générales 2012 : les meilleures élèves récompensés**

Le 4 juillet, a eu lieu la cérémonie de remise du grand prix de l'assemblée générale de l'année 2012, organisé par l'agence Capitalcom, et qui récompense les entreprises du CAC 40 dont les assemblées générales répondent aux meilleures pratiques de la place. L'assemblée générale de GDF Suez a remporté le premier prix suivi de L'Oréal (2ème prix), Legrand (3ème prix), Technip (prix spécial du jury) ou encore Danone (trophée de la RSE).

### **LOPPSI : pas de blocage des sites sans l'intervention d'un juge**

Le 24 juillet, Fleur Pellerin, Ministre chargée de l'Economie numérique a indiqué que le décret d'application de l'article 4 de la loi LOPPSI prévoyant la possibilité de bloquer des sites internet sans intervention du juge, ne sera pas publié. Les défenseurs du Web ont accueilli très favorablement cette décision. En effet, prévue à l'origine pour bloquer les sites pédopornographiques, cette disposition inquiétait de nombreux internautes à cause des risques de dérive d'une telle loi.

### **Marissa Mayer pourrait toucher 59 m\$ à sa prise de fonction chez Yahoo!**

Selon un document remis le 19 juillet à la *Securities and Exchange Commission* (SEC), Yahoo! prévoirait de rétribuer Marissa Mayer, la nouvelle PDG de la firme, à hauteur de 59 m\$ pour son arrivée. La somme fait l'objet de nombreuses rumeurs divergentes sur Internet. Elle serait constituée de plusieurs éléments tels que des actions et stock-options, une rémunération différée soumise aux résultats et à la performance de son action au sein du groupe, ainsi que des indemnités compensatrices des stock-options qu'elle aurait perçues si elle était restée chez Google.

### **La taxation à 75 % des hauts revenus influerait sur la mobilité des cadres**

Selon un article du Figaro du 23 juillet, la taxation de 75 % des revenus supérieurs à un million d'euros annoncée par le gouvernement Ayrault et devant durer le temps du désendettement auraient des conséquences importantes sur la mobilité des cadres. Certains dirigeants dénoncent en particulier la volonté de nombreux cadres de s'expatrier et des difficultés que cette réglementation pose en matière de recrutement des personnes hautement qualifiées.

### **Le PDG de Lenovo distribue sa prime de 3m\$ à 10 000 collaborateurs**

Yang Yuanqing, le PDG de Lenovo a annoncé le 19 juillet vouloir partager la prime de 3 m\$ qui vient de lui être attribuée. Celle-ci sera distribuée en 10 000 chèques de 300 dollars destinés aux salariés du groupe les moins fortunés. Cette générosité ne devrait pas porter une grande atteinte à son pouvoir d'achat, sa rémunération annuelle étant de 11,5 m\$.

### **Un distributeur de "logiciel pourri" condamné au Canada**

La presse locale de la Colombie Britannique (Canada) a rapporté, le 23 juillet, la condamnation de

la société Infospec Systems à 100 kC\$ d'amende. La firme vendait des matériels et des logiciels pour caisse enregistreuse aux restaurants et aux détaillants. Ces logiciels étaient équipés d'un « *zappeur* », dispositif qui permet l'annulation de tout ou partie de la recette enregistrée. La firme était poursuivie par le fisc canadien. Ces logiciels sont assez répandus chez les détaillants du monde entier, mais les condamnations sont encore rares.

### **Facebook analyse les discussions de ses utilisateurs**

Facebook a annoncé le 12 juillet, que le site analysait les échanges de ses utilisateurs sur le réseau social afin de détecter d'éventuelles activités criminelles. Le directeur de la sécurité, Joe Sullivan, a expliqué qu'un robot était chargé de la détection automatique de comportements suspects, notamment pédophile ; les informations sont ensuite transmises à un employé. Ce système se base sur certains critères tels que des discussions entre personnes n'étant pas amis, ayant une grande différence d'âge ou encore très éloignées géographiquement.

### **Piratage d'un million d'adresses mail Android**

Le 10 juillet, le site Internet américain d'Android Forums a prévenu ses membres que leurs adresses mail avaient été piratées et qu'il était préférable qu'ils modifient leurs mots de passe. La faille du site qui a permis cette collecte d'un million d'adresses mail a été corrigée par le site. Yahoo! Avait fait l'objet d'un piratage similaire le 12 juillet, il s'était fait voler 400 000 mots de passe de ses utilisateurs.

### **Nigéria : Shell condamné à une amende de 5 G\$ pour une fuite de pétrole**

Les autorités nigériennes ont condamné Shell à payer une amende de 5 G\$ pour une fuite de pétrole survenue en décembre 2011 sur une installation offshore. Cette fuite avait entraîné le déversement d'environ 40 kbarils de bruts dans l'océan Atlantique, à 120 kilomètres des côtes du Nigeria. Shell conteste cette amende record. Par ailleurs, le 19 juillet, le siège français de Shell a fait l'objet d'une action de Greenpeace qui dénonce les projets de l'entreprise pétrolière de forage en Arctique.

### **Publication d'une norme AFNOR sur les achats responsables**

L'AFNOR a publié la norme NF X50-135 sur les achats responsables. Cette norme est conçue comme un guide opérationnel pour les acheteurs de toute organisation et décline les sept thématiques de la norme ISO 26 000 : « *droits de l'homme, conditions de travail, environnement, bonne pratique des affaires, consommateurs, développement local et gouvernance de l'organisation des six questions précédentes* ».